



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

2026/03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

DATE DE CONVOCATION 5 JANVIER 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 12 JANVIER A DIX-HUIT HEURES Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire .
DATE D'AFFICHAGE 5 JANVIER 2026	Étaient présents : Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LELEU Pascal, Madame L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, M. LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame MAURI Fabienne, Monsieur COLL Albert, Madame HOUQUES Christine
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 13 VOTANTS : 16	Pouvoirs : Madame PEETERS Stéphanie donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline M. LANSARD RUIZ Pierre donne pouvoir à Madame L'HOMME Céline Madame BLOMON Rachel donne pouvoir à M. LELEU Pascal
QUORUM ATTEINT	Absents : M. CALISTO David, Madame SICHE Delphine, M. LASSALLE Jérôme
OBJET : Demande de subvention auprès de la CALI au titre du Fonds de concours 2026	Madame MAURI Fabienne a été élue Secrétaire de séance. Madame le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 9 mai 2023, le Conseil Communautaire de la CALI a approuvé l'avenant n° 1 au pacte financier et fiscal adopté par délibération du 10 novembre 2021 et l'avenant n° 2 par délibération du 12 février 2025,

DATE DE CONVOCATION 5 JANVIER 2026	A ce titre, la Commune peut solliciter la CALI pour obtenir un fonds de concours sur ses projets d'équipement ou d'infrastructure structurant d'intérêt territorial à l'usage des habitants de l'Agglomération du Libournais et non des seuls habitants de la commune.															
DATE D'AFFICHAGE 5 JANVIER 2026	CONSIDERANT que le revêtement du city-stade actuel a besoin d'être renouvelé au vu de la fréquentation importante et de l'utilisation régulière de l'équipement,															
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19	CONSIDERANT que la commission Enfance Jeunesse a opté pour la pose d'un gazon synthétique et que ces travaux constituent une opération éligible au fonds de concours en ce sens que le city-stade est un équipement structurant que les habitants de l'agglomération pourront utiliser,															
PRÉSENTS : 13	Le plan de financement s'établit comme suit :															
VOTANTS : 16																
QUORUM ATTEINT																
OBJET : Demande de subvention auprès de la CALI au titre du Fonds de concours 2026	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dépenses HT</th> <th>Recettes HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gazon synthétique</td><td>12 310 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Fonds de concours CALI 2026 – Taux 15%</td><td></td><td>1 846,50 €</td></tr> <tr> <td>Autofinancement HT</td><td></td><td>10 463,50 €</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td></td><td>12 310 €</td></tr> </tbody> </table>		Dépenses HT	Recettes HT	Gazon synthétique	12 310 €		Fonds de concours CALI 2026 – Taux 15%		1 846,50 €	Autofinancement HT		10 463,50 €	TOTAL		12 310 €
	Dépenses HT	Recettes HT														
Gazon synthétique	12 310 €															
Fonds de concours CALI 2026 – Taux 15%		1 846,50 €														
Autofinancement HT		10 463,50 €														
TOTAL		12 310 €														
	<p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Libournais au taux de 15 % du montant total des travaux HT, soit 1 846,50 €. - APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté plus haut. - AUTORISE Madame le Maire à inscrire cette opération en dépenses d'investissement du budget principal de la Commune de l'exercice 2026. - PRECISE que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par le budget principal de la Commune de l'exercice 2026. - AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à préparer, déposer et signer le dossier. <p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire, Émeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p>La Secrétaire de séance, Fabienne MAURI</p>															